

ARRETE n° 2026-0299

Portant sur la nomination du Responsable de la mention ISC

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu le règlement DFP visé par le CE du 11 juin 2026 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

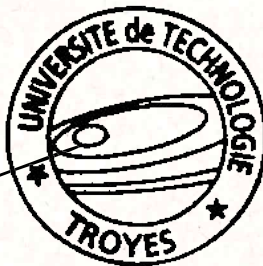
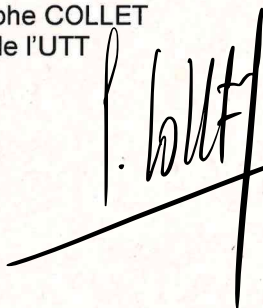
Monsieur Babiga BIRREGAH, enseignant chercheur, est nommé Responsable de la mention Ingénierie des Systèmes Complexes (ISC) à compter du 15 juin 2026 pour une durée de 4 ans et cela jusqu'au 14 juin 2030.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « Responsabilité de Mention de Master » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 15 juin 2026,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP

Copies : Intéressé
DRH

Diffusion générale : www.utt.fr